

## Contrat de licence Circé

**AVIS À L'UTILISATEUR : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT. EN UTILISANT, EN COPIANT OU EN DISTRIBUANT TOUT OU PARTIE DU LOGICIEL IGN (CI-APRÈS LE "LOGICIEL"), VOUS ACCEPTEZ TOUTES LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CONTRAT.**

**VOUS RECONNAISSEZ QUE CE CONTRAT EST EXÉCUTOIRE AU MÊME TITRE QUE TOUT AUTRE CONTRAT ÉCRIT QUE VOUS AURIEZ NÉGOCIÉ ET SIGNÉ. CE CONTRAT VOUS EST OPPOSABLE AINSI QU'À TOUTE ENTITÉ LÉGALE QUI AURAIT OBTENU CE LOGICIEL ET POUR LE COMPTE DE LAQUELLE CE LOGICIEL SERAIT UTILISÉ.**

*L'IGN détient tous les droits de propriété intellectuelle liés au Logiciel. L'IGN vous autorise à Utiliser le Logiciel uniquement conformément aux dispositions du présent Contrat.*

*1. Définitions. Le terme "Logiciel" désigne (a) tout le contenu des fichiers (fournis soit par téléchargement, sur support physique ou par toute autre méthode de distribution), de la (des) disquette(s), du (des) CD-ROM(s) ou de tout autre support fourni avec le présent Contrat, y compris, notamment, (i) le (les) logiciel(s) ou données informatiques de l'IGN, dont Circé, (ii) les fichiers ou documents écrits explicatifs associés correspondants (la "Documentation") et (iii) les polices de caractères, ainsi que (b) toutes les mises à niveau, versions modifiées, mises à jour, ajouts et copies du Logiciel, s'il y a lieu, pour lesquels l'IGN vous concède une licence (ci-après dénommés collectivement les "Mises à Jour"). Le terme "Utilisation" désigne l'accès au Logiciel, son installation, son téléchargement, sa copie ou tout autre avantage tiré de l'utilisation de ses fonctionnalités conformément à la Documentation. Le terme "Ordinateur" désigne un appareil électronique qui accepte les données numériques ou dans un format similaire et les traite en vue d'obtenir des résultats spécifiques selon une procédure définie. Le terme "l'IGN" désigne l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière, 73 avenue de Paris 94165 SAINT-MANDE Cedex.*

*2. Concession de Licence. Si le Logiciel vous a été fourni par l'IGN, et sous réserve du respect des dispositions du présent contrat (le "Contrat"), l'IGN vous concède une licence non exclusive d'Utilisation du Logiciel aux fins décrites dans la Documentation comme suit.*

*2.1 Utilisation générale. Vous êtes autorisé à installer et à Utiliser une copie du Logiciel sur votre Ordinateur.*  
*2.2 Copie de sauvegarde. Vous pouvez effectuer une copie de sauvegarde du Logiciel, pour vos besoins strictement internes.*  
*2.3 Aucune modification. Vous n'êtes pas autorisé à modifier, à adapter, à traduire ou à créer des logiciels dérivés à partir du Logiciel. Vous n'êtes pas autorisé à effectuer de l'ingénierie inverse, à décompiler, à désassembler le Logiciel, ni à essayer de toute autre façon de découvrir le code source du Logiciel.*

*3. Limitations.*

*3.1 Avertissements. Vous n'êtes pas autorisé à copier le Logiciel sauf dans le cadre des dispositions énoncées à l'Article 2. Toute copie du Logiciel que vous effectuez doit contenir les mêmes mentions de droit d'auteur (« copyright ») et autres mentions de propriété que celles qui apparaissent dans ou sur le Logiciel.*

*3.2. Transfert. Vous ne pouvez pas louer, donner en crédit bail, sous-licencier, céder ou transférer vos droits relatifs au Logiciel, ou autoriser la copie de tout ou partie du logiciel sur l'Ordinateur d'un autre utilisateur.*

*4. Titularité des Droits de Propriété Intellectuelle. Protection des Droits d'Auteur (« Copyright »). Le Logiciel et toute copie autorisée que vous effectuez sont la propriété intellectuelle de l'IGN. Le présent Contrat ne vous concède aucun droit de propriété intellectuelle sur le Logiciel.*

*5. EXCLUSION DE GARANTIE. Le Logiciel est livré "EN ÉTAT" et l'IGN ne consent aucune garantie relative à son Utilisation ou ses performances. L'IGN ne fournit aucun support technique, garantie ou recours relatifs au Logiciel. L'IGN NE GARANTIT PAS ET NE PEUT PAS GARANTIR LES PERFORMANCES OU LES RÉSULTATS OBTENUS EN UTILISANT LE LOGICIEL. SOUS RESERVE DES GARANTIES, CONDITION, CERTIFICATIONS OU AUTRES DISPOSITIONS, QUI NE PEUVENT ÊTRE EXCLUES OU LIMITÉES PAR LA LOI LOCALE APPLICABLE, L'IGN NE CONSENT AUCUNE GARANTIE, CONDITION, CERTIFICATION OU DISPOSITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN VERTU DE LA LOI, D'UNE COUTUME, D'UN USAGE OU AUTRE, CONCERNANT D'AUTRES SUJETS, Y COMPRIS NOTAMMENT, LA GARANTIE DE NON-CONTREFAÇON DES DROITS D'UN TIERS, LA QUALITÉ MARCHANDE, L'INTÉGRATION, LA QUALITÉ SATISFAISANTE OU LA CONVENANCE À UN BESOIN PARTICULIER. Les dispositions des Articles 5 et 6 resteront en vigueur après la résiliation du présent Contrat, qu'elle qu'en soit la cause, mais cela ne sous-entend pas ou ne crée pas des droits d'Utilisation permanents du Logiciel après la résiliation du présent Contrat.*

*6. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ. EN AUCUN CAS L'IGN NE SERA RESPONSABLE DE TOUS DOMMAGES, RÉCLAMATIONS OU COÛTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, OU POUR TOUS DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS OU INCIDENTS, POUR TOUT MANQUE À GAGNER, ET CE MÊME SI UN REPRÉSENTANT DE L'IGN A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, PERTES, RÉCLAMATIONS OU COÛTS, OU DE TOUTE RÉCLAMATION D'UN TIERS. LES LIMITATIONS ET RESTRICTIONS CI-DESSUS S'APPLIQUENT DANS LA LIMITE PREVUE PAR LA LOI LOCALE APPLICABLE. LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE L'IGN DANS LE CADRE DE CE CONTRAT OU EN RAPPORT AVEC CE DERNIER, EST LIMITÉE À LA SOMME VERSÉE POUR L'ACQUISITION DU LOGICIEL, S'IL Y A LIEU.*

*7. Dispositions générales. Si une disposition du présent Contrat s'avère nulle et inopposable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions du présent Contrat qui resteront valables et opposables, selon ses dispositions. Les dispositions du présent Contrat n'affecteront pas les droits d'ordre public de toute partie agissant en qualité de consommateur. Le présent Contrat ne pourra être modifié que par un avenant écrit et signé par un représentant autorisé de l'IGN.*